

**ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTION À
MONSIEUR PHILIPPE VERGNAUD POUR LA
COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT
COMMERCIAL DU MERCREDI 26 AVRIL 2023**

DGS - Commerce/Agriculture/Haut
débit
Numéro : 2023-A-016

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRANDANGOULEME,

VU, le code général des collectivités territoriales,

VU, les arrêtés préfectoraux du 24 mars 2023 portant composition de la commission départementale d'aménagement commercial du mercredi 26 avril 2023, chargée d'examiner les dossiers de la SCI GOSSINI (aménagement de deux cellules commerciales - Enseignes AASGARD et SCHMIDT – ZAC des Montagnes Ouest à Champniers) et de la SAS IMOCOMPARK (création d'un magasin - Enseigne ZEEMAN – Parc de la Jaufertie à Soyaux),

CONSIDERANT qu'il y a lieu de désigner Monsieur Philippe VERGNAUD pour assurer en mes lieu et place la représentation de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême à la commission départementale d'aménagement commercial du mercredi 26 avril 2023,

ARRETE

Article 1^{er} – Monsieur Philippe VERGNAUD, conseiller délégué membre du bureau de GrandAngoulême, est désigné pour représenter la communauté d'agglomération, en mes lieu et place, à la commission départementale d'aménagement commercial du mercredi 26 avril 2023.

Article 2 – Le présent arrêté sera affiché et notifié à Monsieur Philippe VERGNAUD et à Monsieur le directeur général des services.

Angoulême, le - 5 AVR. 2023

Le Président,



Xavier BONNEFONT

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le - 5 AVR. 2023
Publié ou notifié,
Le - 5 AVR. 2023